



## LA TRAGÉDIE DU SAC DE CABRIÈRES (CA 1566, ANONYME) ET SES CONTEXTES. INTRODUCTION AU NUMÉRO

Nina HUGOT et Marion DESCHAMP (U. de Lorraine)

Dans le cadre du projet ANR Melponum, qui entend valoriser les corpus théâtraux français de la Renaissance en articulant éditions numériques, manifestations scientifiques et événements culturels, s'est tenue une journée d'études en octobre 2023 qui portait sur l'anonyme *Tragédie du sac de Cabrières*. Le choix de cette pièce pour ouvrir les événements scientifiques du projet, n'était pas tout à fait le fruit du hasard : dans le cadre d'un projet qui vise à réancrer le théâtre du XVI<sup>e</sup> siècle dans notre réalité contemporaine, s'intéresser à une tragédie qui mettait en scène un massacre de civils permettait de faire écho à des événements alors tout récents, ceux de la guerre en Ukraine. Les objectifs de la journée n'en étaient pas moins scientifiques : il s'agissait de reprendre et de renouveler les études sur une tragédie encore peu étudiée.

### ÉDITIONS ET RÉCEPTION CRITIQUE DE *LA TRAGÉDIE DU SAC DE CABRIÈRES*

À partir de l'unique manuscrit (connu à ce jour) conservé au Vatican<sup>1</sup>, deux éditions sont parues quasi simultanément au XX<sup>e</sup> siècle, la première en 1927, par François Benoit et Jean Vianey, non-modernisée et offrant une utile mise en contexte, la seconde en 1928, allemande cette fois, due à Karl Christ – lequel aurait *a priori* découvert le manuscrit<sup>2</sup>. Daniela Boccassini a ensuite proposé une édition en orthographe modernisée dans la collection franco-italienne dirigée alors par Enea Balmas<sup>3</sup>, dont l'introduction insiste également sur le contexte historique et propose quelques éléments d'analyse. Elle précise notamment le lien avec le récit de Crespin, et montre que le dramaturge a choisi de concentrer la représentation sur le moment qui signale le plus la résistance des Vaudois et révèle donc leur bravoure. Elle réfléchit aux ambiguïtés du personnage de Polin, ou encore, ce qui est peut-être plus daté, à la conformité de la pièce aux préceptes aristotéliens, mais aussi aux qualités rhétoriques et poétiques du texte.

Enfin, citons l'édition-traduction récente de Charles-Louis Morand-Métivier<sup>4</sup>, qui contribue à la diffusion internationale de la pièce, tout en en proposant une étude renouvelée et une bibliographie mise à jour. La particularité de cette édition est qu'elle est bilingue, avec

<sup>1</sup> Anonyme, *Tragédie du sac de Cabrières*, ms., Bibliothèque Vaticane, Codex pal. lat. 1983. Une version numérisée accessible en ligne existe désormais de cette copie : [https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/bav\\_pal\\_lat\\_1983/0010/image.info](https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/bav_pal_lat_1983/0010/image.info) (consulté le 13 février 2025).

<sup>2</sup> Anonyme, *La Tragédie du sac de Cabrières. Tragédie inédite en vers français du xvi<sup>e</sup> siècle*, éd. F. Benoit et J. Vianey, Marseille, Institut Historique de Provence, 1927 ; Anonyme, *Tragédie du Sac de Cabrière, ein kalvinistisches Drama der Reformationszeit*, éd. K. Christ, Halle, Max Niemeyer Verlag, 1928.

<sup>3</sup> Anonyme, *Tragédie du sac de Cabrières*, éd. D. Boccassini, dans *La Tragédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX. 3 (1566-1567)*, Florence/Paris, Leo S. Olschki/Puf, 1989, p. 203-278.

<sup>4</sup> Anonyme, *The Tragedy of the Sack of Cabrières*, éd. et trad. C.-L. Morand Métivier, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2022.



un texte français non modernisé, des notes placées sur le côté traduit en anglais (page de droite) et une introduction en anglais. L'introduction est divisée en plusieurs chapitres, qui évoquent d'abord la naissance de la communauté vaudoise au XII<sup>e</sup> siècle et son développement, puis l'installation des Vaudois en Provence, jusqu'au massacre et au procès qui s'en suivit. Le chapitre III analyse plus précisément la pièce, en revenant d'abord sur son histoire critique et sa bibliographie, puis en montrant comment le dramaturge place le lecteur-spectateur au cœur du drame et donc de l'avènement de l'histoire, en mettant en scène et en condamnant la violence du massacre. Il montre encore comment les communautés se constituent autour de « leaders » dont la masculinité est interrogée, puis réfléchit au personnage de Polin, qui serait peut-être le fou de D'Opède et qui révèle en tout cas les échanges possibles entre les deux communautés. L'étude se poursuit avec la question du statut de la religion, entre prétexte et contexte, et avec une très belle analyse du Chœur, conçu comme un « espace émotionnel ». Bref, la pièce « fournit à son public une performance émotionnelle de l'histoire » (notre traduction), et, en témoignant de la résistance des Vaudois face aux catholiques, elle s'inscrit plus largement dans l'histoire des guerres, qui durent (et notre actualité européenne nous le rappelle en effet malheureusement). Notons encore que Charles-Louis Morand-Métivier a tiré de son édition américaine une édition numérique, présentée sur le site Melponum, dont l'introduction synthétise les résultats de son édition papier<sup>5</sup>.

Outre ces éditions, la pièce a bien sûr fait l'objet de plusieurs études critiques, rassemblées dans la bibliographie qui clôt cette introduction. Ici nous évoquerons les articles spécifiquement consacrés à la pièce, mais renvoyons à la bibliographie pour les autres ouvrages qui la mentionnent.

Dans un article assez ancien<sup>6</sup>, Roger Klotz, qui cherche surtout à montrer que la pièce est « pré-classique », propose quelques éléments d'analyse assez intéressants : par exemple, il révèle « comment s'est forgée ici une lecture de l'histoire », insiste sur le fait que la pièce révèle qu'on est au moment « où la conscience vaudoise accepte d'être absorbée par la Réforme », et relève quelques effets de style intéressants.

Olivier Millet est à l'origine de l'article fondateur sur la pièce<sup>7</sup> : son objectif était de montrer que celle-ci développe une dramaturgie de la parole en action, puisque la langue est un thème central (et agit comme un premier élément de structuration) et parce que l'action est toujours commentée (deuxième élément de structuration). À la fin de la tragédie, un troisième mode de parole se développe dans l'appel à la parole divine. L'article étudie encore le rapport que les personnages entretiennent vis-à-vis du langage, en montrant les trajets symétriques de D'Oppède et de Polin, le premier connaissant la vérité et la refusant, le second mentant mais se voyant finalement converti par la langue elle-même (sans aller néanmoins jusqu'au martyre, qui est pourtant ce qui authentifie la parole). Cet article, capital pour l'étude de la pièce, offre une étude très complète de sa structure ainsi qu'une réflexion poussée sur le statut et les facettes de la parole dans l'œuvre.

En 2016, Tiphaine Pocquet du Haut-Jussé montre que la tragédie permet d'exposer un point de vue sur l'histoire<sup>8</sup>, d'autant qu'ici, la tragédie prend la suite du procès. Peut-on guérir du passé guerrier ? La conversion ne semble pas nécessairement permettre la réparation. Dès lors, il ne s'agit pas d'aller vers une réconciliation mais peut-être au contraire d'ouvrir vers le

<sup>5</sup> Anonyme, *La Tragédie du Sac de Cabrières*, éd. numérique de C.-L. Morand Métivier, [en ligne] sur le site Melponum, 2024. [URL : <https://cenhtor-msh-lorraine.cnrs.fr/s/melponum/page/cabrieres>]

<sup>6</sup> Roger Klotz, « Lecture méthodique de la *Tragédie du Sac de Cabrières* », *L'Information littéraire*, vol. 46, n° 1, 1994, p. 36-39.

<sup>7</sup> Olivier Millet, « Vérité et mensonge dans la *Tragédie du sac de Cabrières* : une dramaturgie de la parole en action », *Australian Journal of French Studies*, vol. 31, n° 3, 1994, p. 259-273.

<sup>8</sup> Tiphaine Pocquet du Haut-Jussé, « *La Tragédie du sac de Cabrières* : une mémoire réparatrice au temps des guerres de religion ? », dans *Écrire la guerre, écrire le conflit*, dir. F. McIntosh-Varjabédian, Lille, CEGES, 2016.



conflit : dans sa thèse à paraître<sup>9</sup>, Charlotte Bouteille suggère d'ailleurs que la pièce aurait été écrite en 1562, au moment du début des guerres de Religion. Le théâtre se ferait donc ici invitation à la résistance.

Dans un article datant de 2018<sup>10</sup>, Charles-Louis Morand-Métivier prolonge les analyses de sa thèse en étudiant le cheminement de D'Oppède dans la masculinité : d'après lui, ce personnage passe d'une masculinité faible à une virilité forte et rageuse qui signe la fin des Vaudois – un trajet opposé à celui de Polin, mais ce dernier n'est finalement pas entendu. Ce processus révèle encore la condamnation du massacre et la revendication du droit de vivre des Vaudois.

Cette même année 2018<sup>11</sup>, Franco Giaccone a publié un article qui se fonde notamment sur l'identité du dédicataire, Christophe du Palatinat (1551-1574) et sur d'autres éléments d'archives ainsi que d'analyses du texte lui-même, pour attribuer la pièce à Simon Goulart, une attribution qui n'a pas eu beaucoup d'écho critique.

Dans un article de 2019<sup>12</sup>, Louise Frappier propose (à partir des travaux d'Audisio) un point historique précis sur la question vaudoise et présente de nombreuses lectures de détail pour défendre une thèse convaincante : quoique le rituel du martyr repose d'ordinaire sur le rituel de la Justice (injuste), ici, la pièce reconfigure le massacre et pallie cette absence en donnant la possibilité aux Vaudois de témoigner de leur foi. La tragédie présente ainsi le massacre comme résultant d'une « parodie de justice » et érige les habitants de Cabrières en martyrs de la foi chrétienne, en dépit de la résistance armée opposée aux forces de l'ordre. Cette « pièce de combat » recourt au rituel du martyr pour innocenter les Vaudois, diaboliser les catholiques et, *in fine*, conforter les fidèles dans leur foi.

Enfin, en 2021<sup>13</sup>, Nina Hugot a publié un article sur la présence-absence des femmes sur scène, qui sont toujours déjà mortes, mais qui, par leur mort, poussent leurs maris à la résistance, tout en offrant des scènes particulièrement dramatiques au public (probablement pour l'inviter également à résister).

Si la pièce a donc fait l'objet de plusieurs études, il restait beaucoup à faire sur une tragédie en grande partie mystérieuse, dont le style et la dramaturgie nous semblent très raffinés. La journée d'études, et le numéro qui s'ensuit, entendent donc proposer des études nouvelles sur cette pièce très riche, écrite dans un contexte de troubles religieux et politiques particulièrement terribles.

## HISTOIRE ET MÉMOIRES DE L'ÉVÉNEMENT

La *Tragédie du sac de Cabrières* renvoie en effet à un événement historique précis, antérieur d'au moins une quinzaine d'années à sa mise en vers, mais dont la force d'évocation semble trouver un écho actualisé au moment de sa circulation. Tout à la fois acte de mémoire

<sup>9</sup> Charlotte Bouteille, *Le théâtre d'expression française à l'époque des conflits religieux, 1554-1629*, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

<sup>10</sup> Charles-Louis Morand Métivier, « La construction de la masculinité dans la *Tragédie du Sac de Cabrières* : Le cas d'Oppède », *Modern Languages Open*, 1, 22 mars 2018, en ligne : <https://modernlanguagesopen.org/articles/10.3828/mlo.voio.171> (consulté le 18/02/2025).

<sup>11</sup> Franco Giaccone, « *Le sac de Cabrières et de Mérindol*, une tragédie anonyme ? », dans *La Tragédie sainte en France (1550-1610). Problématiques d'un genre*, dir. M. Mastroianni, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 253-267.

<sup>12</sup> Louise Frappier, « Rébellion hérétique et dramaturgie du martyr : *La tragédie du sac de Cabrières* », dans *Resistance and Practices of Rebellion at the Age of Reformations (16th-18th centuries)*, dir. M. Á. García-Garrido, R. G. Sumillera et J. L. Martínez-Dueñas Espejo (dir.), Madrid, Ediciones Complutense, 2019, p. 83-100.

<sup>13</sup> Nina Hugot, « Le « spectacle étrange » de la mort des femmes dans *La Tragédie du sac de Cabrières* (Anonyme, 1566-1568) », dans « *Une honnête curiosité de s'enquérir de toutes choses* ». *Mélanges en l'honneur d'Olivier Millet, de la part de ses élèves, collègues et amis*, Genève, Droz, 2021, p. 291-301.



et invitation à l'action, la *Tragédie* relie ainsi plusieurs temporalités (historique et mémorielle) qu'il convient d'éclairer.

La première est celle du massacre : son contexte et son déroulement sont connus, grâce aux travaux historiques que leur a consacré Gabriel Audisio. Le résumé des faits qui suit emprunte ainsi à ses diverses études, qui permettent de réinscrire l'évènement dans tous ses contextes (religieux, politique, militaire et juridique)<sup>14</sup>.

Au printemps 1545, après plusieurs années d'*embrouillamini* juridiques impliquant notamment le roi de France (François I<sup>er</sup>), la papauté, le Parlement de Provence et les communautés vaudoises du Luberon, une expédition militaire (rassemblant des troupes du roi et du pape) se met en marche pour réprimer les cités « hérétiques » de la région. Dès la mi-avril, plusieurs localités vaudoises sont pillées et mises à feu. De nombreux habitants sont faits prisonniers, plusieurs sont envoyés aux galères, tandis que d'autres, dont ceux de Mérindol, s'enfuient en direction des montagnes. Le 19 avril, c'est une armée d'environ 5000 hommes qui fait le siège de Cabrières-d'Avignon, située en terres pontificales, dans le Comtat Venaissin<sup>15</sup>. Après un jour et une nuit de résistance aux soldats qui bombardent les murailles de la ville, les habitants vaudois parlementent puis se rendent. Malgré les promesses négociées, hommes, femmes et enfants n'en sont pas moins massacrés par les troupes dirigées par le capitaine Polin et supervisées en personne par le baron Maynier d'Oppède, alors premier président du Parlement et lieutenant-gouverneur du roi en Provence. Des dizaines de femmes et d'enfants, notamment, enfermés dans une grange à laquelle on met le feu, périssent brûlés, tandis que de nombreux hommes sont passés au fil de l'épée.

Comme le rappelle Audisio, la prise de Cabrières est « le point culminant et le point final de l'expédition militaire »<sup>16</sup>. Elle ne s'inscrit pas moins dans une séquence chronologique plus large : le temps de la justice et de « l'affaire Cabrières et Mérindol ». Cette « affaire » est celle d'une lente mais inexorable répression judiciaire qui touche, dans le royaume de France, tous les « malsentants de la foi ». En Provence, la persécution des « hérétiques » est précoce. Elle débute même avant la fameuse affaire des Placards de 1534, souvent considérée comme le moment de bascule vers une politique royale ouvertement antiprotestante. Les communautés vaudoises du Luberon sont vite suspectées de « tenir la secte de Luther » : elles ont en fait adhéré aux doctrines réformées (zwinglio-calviniennes) lors du synode de Chanforan, en 1532<sup>17</sup>. Les nombreuses brimades judiciaires dont font l'objet ces communautés sorties de la clandestinité prennent une tournure plus grave encore avec « l'arrêt de Mérindol » rendu par le Parlement de Provence le 18 novembre 1540. Celui-ci prévoit l'arrestation et la confiscation des biens de vingt-deux personnes soupçonnées d'hérésie.

Certes, l'application de cet édit est plusieurs fois suspendue par la justice du roi, grâce notamment à l'intervention à la cour de plusieurs personnes en faveur des vaudois. Mais l'arrivée, à la fin de l'année 1544, d'un tout nouveau président à la tête du Parlement de Provence, Maynier d'Oppède, ébranle le *statu quo*. D'Oppède déploie en effet toute son énergie (et beaucoup d'entregent) pour exécuter l'arrêt, en s'assurant notamment de la

<sup>14</sup> Gabriel Audisio, *Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1545)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1992 ; Id., « L'affaire Cabrières et Mérindol : de la valeur des témoignages (1545-1551) », dans *Le Parlement de Provence : 1501-1790*, Amis de la Méjane (dir.), Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2002, p. 41-53 ; Id., « La prise d'une ville hérétique. Cabrières-d'Avignon (1545) », dans *Prendre une ville au XVI<sup>e</sup> siècle*, Id. (dir.), Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 30-50 ; Id., *Massacre en Provence. Le Parlement et les Vaudois (1540-1545)*, Paris, Classiques Garnier, 2022 ; Id., *Extirper l'hérésie de Provence. Vaudois et luthériens (1530-1560)*, Paris, Classiques Garnier, 2023.

<sup>15</sup> Sur la situation religieuse dans la province d'Avignon, on consultera Venard Marc, *Réforme protestante, réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 1993, chap. IV et V.

<sup>16</sup> Gabriel Audisio, « La prise d'une ville hérétique », art. cit., p. 33.

<sup>17</sup> Id., *Les vaudois du Luberon. Une minorité en Provence (1460-1560)*, Mérindol, AEVHL, 1984.

coopération du vice-légat du pape à Avignon dans l'entreprise. C'est l'opération militaire qu'il organise à cet effet qui dégénère, par la suite, en massacre.

Très vite après ce dernier, les preuves s'accumulent quant aux irrégularités de procédure entourant l'exécution de l'arrêt. On soupçonne même que le massacre des vaudois a pu bénéficier aux magistrats l'ayant ordonné (d'Oppède en tête) : ils en auraient profité pour spolier les biens et les terres de leurs victimes. Dès 1547, une plainte est déposée (pour saccage de terres infondé) et en 1551, le nouveau roi, Henri II, commande l'ouverture d'un procès. L'avocat du roi qui instruit le dossier, Jacques Aubéry, prouve de manière accablante l'illégalité des actions menées par d'Oppède et le Parlement de Provence contre les vaudois. L'affaire fait scandale et défraie vite la chronique. Certes, « ce n'est pas à cause des cruautés et débordements commis lors de l'expédition de 1545 » que l'on jase, mais bien plutôt parce que le monde de la magistrature s'offusque de ce que des membres d'une cour souveraine (le Parlement de Provence) doivent répondre de leurs décisions devant une autre (le Parlement de Paris)<sup>18</sup>. D'Oppède, d'ailleurs, ne sera pas condamné à l'issue du procès et sera réintégré dans ses anciennes fonctions. Il n'empêche. La plaidoirie détaillée d'Aubéry circule largement sous forme manuscrite et participe de la publicité sans précédent du massacre, en France, comme à l'étranger<sup>19</sup>.

En fait, dès 1545, la nouvelle des événements tragiques de Cabrières est diffusée par le biais de plusieurs canaux de communication, qui suivent leurs propres temporalités<sup>20</sup>. Témoignages oraux – notamment de quelques survivants ayant échappé à la persécution et trouvé refuge hors du royaume de France –, réseaux épistolaires et différents média (chansons, imprimés) assurent sa transmission. Une « Chanson lamentable », composée sur l'air d'« Ô combien est heureuse » (du poète Mellin de Saint-Gelais) circule juste après le sac de la ville<sup>21</sup>. Elle perpétue une tradition déjà bien établie puisque les premières chansons protestantes à retentir en France font écho au début des persécutions des croyants dans le royaume<sup>22</sup>. Comme ses premiers modèles, elle n'échappe pas à la censure. Elle figure, par exemple, sur une liste de livres et chansons prohibés par un inquisiteur de la province ecclésiastique de Toulouse datée de 1548-1549<sup>23</sup>, et qui retranscrit son incipit : « Voyez la grande offense/ Faite par les meschans/ Au pays de Provence/ Contre les innocents ».

La mise à l'index n'empêche pas pour autant le *lamento* d'être édité dans un recueil de chansons spirituelles sous le titre : « Chanson de la desolation de Cabrieres faite par les infideles »<sup>24</sup>. Le recueil, paru anonymement et sans lieu d'édition en 1555, est attribué par la critique à Mathieu Malingre, poète prédicant ayant pris part à l'introduction de la Réforme

<sup>18</sup> *Id.*, « L'affaire Cabrières et Mérindol », art. cit., p. 44.

<sup>19</sup> La plaidoirie est une première fois imprimée en 1645 sous le titre de *l'Histoire de de Cabrieres et de Merindol, et d'autres lieux en Provence, particulièrement déduite dans le plaidoyer qu'en fit [...] par le commandement du roi [...] et comme son avocat général en cette cause, Jacques Aubery*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1645 ; Gabriel Audisio en propose une édition commentée : Jacques Aubéry, *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence*, Paris, Les Éditions de Paris, 1995.

<sup>20</sup> Voir sur ce point Daniela Boccassini, « Le massacre des Vaudois de Provence : échos et controverse », *Archiv für Reformationsgeschichte*, vol. 82, 1991, p. 257-286.

<sup>21</sup> Voir Claire Sicard « "O combien est heureuse" – indications bibliographiques », en ligne : <https://demelermellin.hypotheses.org/1065> (consulté le 10 février 2025).

<sup>22</sup> Voir Henri-Léonard Bordier, *Le chansonnier huguenot du XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Tross, 1870-1871 ; Olivier Millet et Julien Goeury (dir.), « Poésie, musique et propagande religieuse au temps des Réformes », *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 3, n°3/4, 2018, et notamment la contribution de Tatiana Debbagi Baranova, « "Chantans & resonans en vostre coeur au Seigneur" : la Réformation selon Eustorg de Beaulieu », p. 487-499.

<sup>23</sup> Ernest de Fréville, « Un index du XVI<sup>e</sup> siècle. Livres et chansons prohibés par un inquisiteur de la province ecclésiastique de Toulouse (1548-1549) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 2, 1854, p. 15-24, ici p. 20.

<sup>24</sup> *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouvelles, avec le chant sur chacune : afin que le Chrestien se puisse esjouir en son Dieu et l'honorer*, [Mathieu Malingre], s.l., s.n., 1555, p. 190-193. Voir C. Sicard « "O combien est heureuse" », art. cit.

dans les territoires romands, et membre actif du « groupe de Neuchâtel », impliqué dans l'écriture des fameux placards de 1534<sup>25</sup>. Il est donc possible que le recueil ait été publié à Neuchâtel. Il est en tout cas réédité dans un chansonnier huguenot à Genève, en 1558<sup>26</sup>.

Les réformateurs suisses, justement, sont très vite au courant des événements perpétrés en Lubéron contre les communautés qu'ils ont acquises à la foi réformée. En fait, leur correspondance évoque déjà depuis le début de la décennie 1540 la situation inquiétante des « frères de Provence ». Une lettre de Calvin à Heinrich Bullinger (son confrère zurichois) du 25 novembre 1544 décrit ainsi les vaudois comme « une proie bienvenue et facile » que se déchirent les lions (les autorités temporelles) et les loups (les autorités ecclésiastiques)<sup>27</sup>. La nouvelle du massacre n'est donc pas une surprise mais n'en révolte pas moins les grands chefs des Églises réformées. Ambroise Blaurer, par exemple, réformateur de Constance, écrit dans une lettre à Bullinger du 13 mai 1545 : « Ainsi le pape, il y a de cela trois semaines, a attaqué le village de Cabrières, et s'est comporté à la manière d'un tyran, dévastant tout sur son passage ». Et Bullinger de lui répondre que ce n'est pas seulement le pape qui a commis la tuerie près d'Avignon, mais aussi François I<sup>er</sup>, qui a lancé des troupes contre « les bons et vrais croyants vaudois », pillant, détruisant tout sur leur passage et « causant de nombreux morts et réfugiés »<sup>28</sup>.

Bien que tenu pour responsable de la persécution des vaudois de Provence, le roi de France n'en est pas moins sollicité par les émissaires de différents territoires helvétiques passés à la Réforme, afin qu'il se montre clément envers les rescapés. Johannes Sleidan, alors diplomate en France pour le compte de Strasbourg, rapporte que François I<sup>er</sup> s'en trouva courroucé :

pour toute réponse le Roy leur manda qu'à juste cause il avoit fait faire ceste execution : et qu'ils n'avoient non plus à faire de ce qu'il exploitait en son pays, et des punitions dont il faisoit justice des malfaiteurs, qu'il n'a[voit] de s'entremesler de leurs affaires<sup>29</sup>.

Le roi n'a-t-il pas, finalement, la même réaction que celle dont fera montre, plus tard, Charles IX à la suite de la Saint-Barthélemy ? Sans avoir voulu et moins encore prémédité le massacre de masse, celui-ci assumera publiquement la responsabilité de l'événement, plutôt que de reconnaître qu'il n'avait rien vu venir et de laisser ainsi son autorité politique écornée.

En refusant cependant de reconnaître l'injustice faite aux vaudois, François I<sup>er</sup> s'expose aux critiques non seulement des puissances protestantes d'Europe, mais aussi de certains catholiques. Son grand rival, Charles Quint, n'est pas tendre envers lui. Allant jusqu'à s'apitoyer sur le sort funeste des vaudois, il reproche au monarque de ne les « avoir voulu ouïr en justice ni moins interrogé de leur foi », préférant faire « passer par l'épée ou autre glaive

<sup>25</sup> Voir notamment Geneviève Gross, « Théâtre et chansons dans une Réforme en devenir (Suisse, 1530-1535). Des pratiques d'écriture au service d'une communauté à construire », *Revue de l'histoire des religions*, n°3, 2018, p. 415-450 ; Chamay Charles-Antoine, « La moralité de maladie de chrestienté à XIII personnages de Mathieu Malingre et la polémique religieuse », dans *Le théâtre polémique français (1450-1550)*, dir. M. Bouhaïk-Gironès, K. Lavéant et J. Koopmans, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 179-187.

<sup>26</sup> C. Sicard, « «O combien est heureuse» », art. cit.

<sup>27</sup> *Ioannis Calvini opera quae supersunt omnia*, Guilielmus Baum, Eduardus Cunitz, Eduardus Reuss (éd.), Brunsvigae, C. A. Schwetschke, 1864, t. 11, n°586, p. 771. Voir encore dans le même tome : n°277, Calvin à Farel (19 février 1541) ; n°553, Farel à Calvin (30 mai 1544) ; n° 571, Viret à Gwalther (5 septembre 1544) ; et tome 12, n°629, Farel à Calvin (4 avril 1545).

<sup>28</sup> *Heinrich Bullinger Werke. Zweite Abteilung. Briefwechsel. Bd 15. Briefe des Jahres 1545*, éd. R. Bodenmann, A. Kess, J. Steinige, Zurich, Theologischer Verlag Zürich, 2013, n° 2152, p. 308 et n° 2158, p. 316.

<sup>29</sup> Johannes Sleidan, *De statu religionis et rei publicae Carolo V. Caesare commentarii*, Strasbourg, Wendel Rihel, 1555. Nous utilisons ici la traduction française parue à Genève : *Les œuvres de Jean Sleidan comprises en deux tomes*, Genève, Jacob Stoer, 1597, livre XVI, p. 258. Voir aussi à ce sujet D. Boccassini, « Le massacre des Vaudois de Provence », art. cit., p. 258.



sans aucune miséricorde, pitié ou compassion le nombre de six à huit milles entre lesquels dans une église l'on mit à feu et à sang le nombre de sept cens femmes »<sup>30</sup>. Sans juger ici de la sincérité de l'empereur qui se bat au même moment contre les princes protestants allemands dans la guerre de Schmalkade, une chose est sûre : le massacre de Cabrières est perçu aussi bien par les protestants que par certains catholiques comme une anomalie et une aberration, ne respectant ni les procédures du droit, ni les lois de la guerre, et moins encore la maxime chrétienne de miséricorde.

Les réactions « à chaud » sont au cours du temps remplacées par un véritable travail de mémoire – ce dernier contenant, par nature, une part d'invention et de fabrication. La pièce maîtresse de cette construction du souvenir est, sans doute aucun, l'*Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Merindol et Cabrières et autres circonvoisins, appelez Vaudois*, publiée à Genève, en 1555, par l'imprimeur Jean Crespin<sup>31</sup>. Ce récit militant est publié dans un petit livret *in octavo* tiré à part mais il est aussi relié, la même année, à la réédition de 1555 du *Livre des martyrs*<sup>32</sup>. Partant, il s'inscrit bien dans la veine de la littérature martyrologique, dont la fonction est de cultiver le souvenir des témoins de la vérité, morts pour avoir confessé leur foi. Dans la préface qu'il adjoint au récit, Crespin annonce ainsi que « tous Chrestiens doyvent estre informez des Vaudois, et les tenir pour gens de bien et imitateurs du Saint Evangile, pour lequel ils ont esté de nostre temps si cruellement massacrez et mis à sac, à Cabrières et Merindol »<sup>33</sup>.

L'imprimeur réformé installé à Genève n'est pourtant pas le seul à faire acte de mémoire cette année-là. On peut encore évoquer, comme le fait Daniela Boccassini, le long passage que consacre à l'événement l'historiographe luthérien Johannes Sleidan dans ses *Commentarii*, conçus comme une chronique de l'état de la religion depuis le début du schisme protestant<sup>34</sup>. En sa qualité de juriste et diplomate, l'auteur a amassé un certain nombre de sources et témoignages, à l'instar, nous le verrons, d'une confession de foi de « ceux de Méridol et Cabrières » adressée au roi François I<sup>er</sup> en 1544 et dont il résume la teneur. Sleidan rappelle aussi que « le bruit de ceste horrible persécution et effusion de sang, venu en Alemagne », offensa tous les protestants d'Empire<sup>35</sup>.

Ce sont en tout cas ces deux œuvres, celles de Crespin et de Sleidan, qui sont ensuite reprises par toute la tradition littéraire mentionnant le massacre des vaudois de Provence au XVI<sup>e</sup> siècle. Le *Catalogus testium veritatis* publié à Bâle en 1556 par le luthérien Matthias Flacius Illyricus, par exemple, contient une entrée entièrement consacrée aux vaudois, et cite Sleidan comme une source principale<sup>36</sup>. Théodore de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique* comme dans ses *Vrais portraits*, évoque quant à lui le sort des vaudois en puisant directement dans les travaux de Crespin<sup>37</sup>.

Mais l'acte de mémoire excède, dans un cas, le geste d'écriture, même si désormais les textes seuls en rendent compte. Les acteurs catholiques du massacre semblent en effet avoir

<sup>30</sup> Citation dans G. Audisio, « La prise d'une ville hérétique », art. cit., p. 47.

<sup>31</sup> Une version en ligne est disponible : [https://www.e-rara.ch/gep\\_g/content/titleinfo/1751709](https://www.e-rara.ch/gep_g/content/titleinfo/1751709) (consulté le 17 février 2025).

<sup>32</sup> Voir sur ce point Jean-François Gilmont, *Bibliographie des éditions de Jean Crespin, 1550-1572*, Genève, Droz, 1981, p. 68 et suiv.

<sup>33</sup> Jean Crespin, *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Merindol et Cabrières et autres circonvoisins, appelez Vaudois*, [Genève], [Jean Crespin], 1555, f<sup>o</sup> iiiii r<sup>o</sup>.

<sup>34</sup> Anonyme, *Tragédie du sac de Cabrières*, éd. D. Boccassini, op. cit., p. 210.

<sup>35</sup> J. Sleidan, *De statu religionis*, op. cit., p. 258.

<sup>36</sup> Matthias Flacius Illyricus, *Catalogus testium veritatis, qui ante nostram aetatum reclamarunt Papae [...]*, Bâle, Jean Oporinus, 1556.

<sup>37</sup> Théodore de Bèze, *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France en laquelle est descrite au vray la renaissance & accroissement d'icelles [...]*, Anvers [i.e. Genève], J. Remy [Jean de Laon], 1580 ; Id., *Les vrais pourtraits des hommes illustres en piété et doctrine, du travail desquels Dieu s'est servi en ces derniers temps, pour remettre sus la vraye religion en divers pays de la chrestienté*, Genève, Jean de Laon, 1581.



voulu célébrer leurs « hauts faits » en s'assurant aussi d'en pérenniser le souvenir. Ainsi, dans une lettre du vice-légat pontifical d'Avignon au cardinal Farnèse datée du 19 novembre 1545, le premier se réjouit de l'érection d'une colonne de la victoire, « avec une inscription à propos pour la mémoire du fait ». L'*Histoire mémorable* de Crespin rapporte aussi que, en signe de cette « belle victoire, les officiers du pape firent ériger à Cabrières une colonne en laquelle firent engraver l'an et le jour que Cabrières fut prise et ruinée »<sup>38</sup>. Cette monumentalisation du souvenir du massacre par ses perpétrateurs prend cependant un tour paradoxal sous la plume de Crespin, lorsqu'il rapporte une page plus loin les paroles qu'aurait prononcées d'Oppède à l'encontre des derniers survivants : « je sais ce que j'ai à faire de ceux de Mérindol, Cabrières et de leurs semblables [...] ; j'en ferai telle destruction que j'en ôterai leur mémoire hors les hommes »<sup>39</sup>.

Mais peut-on célébrer une victoire, la graver dans la pierre, tout en effaçant la mémoire des vaincus ? Cette dialectique de la mémoire et de l'oubli ne semble finalement pas avoir profité, sur le temps long, à ceux qui l'énoncèrent puisque, si tant est qu'elle ait jamais existé, cette colonne de la victoire n'a pas survécu aux ravages du temps.

#### L'IDENTITÉ VAUDOISE AU PRISME DE LA TRAGÉDIE : ENTRE TRAHISON ET REVERBÉRATION

Lorsque est composée la *Tragédie du sac de Cabrières*, un premier socle mémoriel est donc déjà formé : la pièce possède, nous l'avons vu, un avant-texte conséquent. On peut toutefois se demander si la *Tragédie* n'efface pas, elle aussi, la mémoire propre des vaudois, en les instituant porte-paroles d'une vérité religieuse et d'une confession de foi qui fait sans doute davantage écho au contexte de création de la pièce qu'à l'ancrage historique des personnages qu'elle met en scène. Certes, au-delà même de l'attribution de l'œuvre à un auteur, un flou demeure sur la date de sa rédaction, qui oscille, selon les spécialistes, entre 1562 et 1568. Karl Christ suggère qu'elle aurait vu le jour à Genève, entre 1566 et 1568, dans l'orbe de l'Académie créée en 1559 par Calvin et Théodore de Bèze. Elle aurait peut-être été écrite pour être jouée par les étudiants de cette Académie<sup>40</sup>.

Cette hypothèse se fonde sur la présence à Genève, au cours de ces années, du dédicataire de la seule copie connue de la pièce<sup>41</sup>. Il s'agit du jeune prince allemand Christophe, fils du comte palatin Frédéric III, qui quitte ensuite la cité lémanique pour continuer son Grand Tour dans d'autres hauts lieux du protestantisme réformé<sup>42</sup>. En 1566, lors d'une diète impériale, son père œuvre à la défense de la doctrine calviniste dans l'Empire. Il milite pour que les réformés soient reconnus, au côté des luthériens et des catholiques, dans le régime de coexistence confessionnelle garantie par la paix de religion d'Augsbourg (1555). En 1566, encore, Frédéric du Palatinat intercède auprès du duc Emmanuel Philibert de Savoie pour défendre la cause des vaudois du Piémont alors persécutés.

Le pasteur David Chaillet, originaire de Neuchâtel et qui prêche à Lyon en 1565, fait notamment partie de la délégation envoyée par Frédéric III à Turin, en 1566, pour plaider en faveur des vaudois piémontais<sup>43</sup>. L'année suivante, sa présence est attestée à Genève par la signature qu'il laisse dans l'*album amicorum* tenu par le jeune prince Christophe, le dédicataire

<sup>38</sup> Lettre citée par G. Audisio « La prise d'une ville hérétique », art. cit., p. 44.

<sup>39</sup> J. Crespín, *Histoire mémorable*, op. cit., p. 98-99.

<sup>40</sup> Anonyme, *Tragédie du Sac de Cabrière, ein kalvinistisches Drama*, op. cit., p. 20 et suiv.

<sup>41</sup> La copie se trouvait à la bibliothèque palatine de Heidelberg jusqu'à ce que celle-ci soit pillée par les troupes catholiques, lors de la Guerre de Trente ans. L'exemplaire est désormais en possession de la Bibliothèque vaticane (Codex pal. lat. 1983).

<sup>42</sup> Anonyme, *Tragédie du Sac de Cabrière, ein kalvinistisches Drama*, op. cit., p. 26-36.

<sup>43</sup> Cf. Frédéric-Alexandre-Marie Jeanneret, *Bibliographie neuchâteloise*, vol. 1, Locle, E. Courvoisier, 1863, p. 126.



de la pièce<sup>44</sup>. Parmi les autres signatures que celui-ci récolte durant son séjour genevois, on trouve encore celles de Jean Crespin, de Théodore de Bèze, du régent de collège Louis Enoch ou du pamphlétaire Nicolas Barnaud.

Le nom de l'auteur de la *Tragédie du Sac* se trouve-t-il parmi eux ? Sans pouvoir démêler plus loin les fils du réseau politico-confessionnel qui se dessine à travers cet album, il semble en tout cas qu'un nœud se noue, ces années-là, entre Genève, le Palatinat, les vaudois des vallées italiennes. On a vu, en outre, que la mémoire des atrocités commises, près de vingt ans plus tôt, contre les vaudois du Luberon est présente à Genève, notamment à travers le récit de Crespin et le chansonnier huguenot. Faut-il dès lors, à défaut d'un nom d'auteur, s'entendre sur un lieu de création ? Ce qui est sûr, c'est que le projet porté par la *Tragédie* est différent de celui poursuivi par Crespin ou Sleidan, environ une décennie plus tôt. Il s'agit toujours de faire mémoire, mais le souvenir du massacre de Cabrières est ici mis au service d'une cause plus générale : la défense de la confession de foi réformée. Or celle-ci passe par l'effacement, en tout cas de prime abord, de l'identité vaudoise des personnages qui l'énoncent.

La qualification des gens de Mérindol et Cabrières comme « vaudois » brille, dans toute la pièce, par son absence. Le mot n'est jamais prononcé de toute la *Tragédie*. À l'inverse, Crespin, comme Sleidan, ne cessaient d'utiliser cette assignation. Surtout, ils prenaient soin de présenter les origines particulières de ce groupe religieux, apparu dès le XII<sup>e</sup> siècle et dont les diverses communautés avaient essaimé dans le sud de la France, les vallées alpines, l'Allemagne méridionale et même jusqu'en Bohême. Reconnus hérétiques par Rome dès le XIII<sup>e</sup> siècle, les vaudois vivaient depuis dans une semi-clandestinité<sup>45</sup>.

Quelques grands principes structuraient ces communautés dans leur rapport à la religion et à la société environnante, tels que l'appel de la pauvreté (à l'exemple des Apôtres), la lecture littérale de la Bible ou encore la prédication par tous de la Parole divine. De l'approche littérale adoptée pour lire les textes bibliques découlait, en principe, plusieurs commandements : l'interdiction de tuer (contenu dans le Décalogue) et plus généralement le refus de la violence ; le rejet du mensonge et le refus de jurer ou de prêter serment (bannis par le Christ dans son Sermon sur la Montagne). Quant à l'accès indifférencié des croyants à la vérité et à sa prédication, il revenait concrètement à réprouver le monopole de la gestion des biens du salut et de la chose religieuse par les seuls clercs autorisés par l'Église de Rome. Les prédicateurs vaudois, colporteurs de la Parole, qui se nommaient les barbes, n'étaient donc pas des clercs mais de simples laïcs entraînés à prêcher sur les Évangiles, qui se déplaçaient de lieux en lieux pour accomplir leur vocation. Les communautés vaudoises dispersées ne possédaient pas de structure religieuse hiérarchisée : seuls des synodes annuels réunissaient les barbes, sur un mode collégial<sup>46</sup>.

Nombre de ces caractéristiques sont présentées par Crespin et Sleidan. Ceux-ci font encore des vaudois de « vrais chrétiens », des ennemis de Rome et martyrs de la cause réformée. Les « frères vaudois » ou « frères de Provence » sont traités avec bienveillance, le terme de « frères » marquant une proximité et parenté certaine, mais aussi une distinction : s'ils sont proches, ils ne se confondent pas encore avec les Églises suisses réformées, par exemple. En 1532 pourtant, lors du synode de Chanforan, une décision historique est prise par les communautés vaudoises : celle d'adhérer à la Réforme. Au cours des décennies suivantes,

<sup>44</sup> L'album se trouve à la Bibliothèque vaticane, sous la cote : Pal. lat. 2016. Il est aussi consultable en ligne : [https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/bav\\_pal\\_lat\\_2017/0001/image.info.thumbs](https://digi.ub.uni-heidelberg.de/diglit/bav_pal_lat_2017/0001/image.info.thumbs) (consulté le 20 février 2025). La signature de Chaillet se retrouve à la p. 275 r<sup>o</sup>, celle de Crespin à la p. 23 r<sup>o</sup>, celle de Théodore de Bèze à la p. 19 r<sup>o</sup>.

<sup>45</sup> Cf. G. Audisio, *Les vaudois du Luberon*, op. cit. ; Id., *Extirper l'hérésie de Provence*, op. cit.

<sup>46</sup> Sur le fonctionnement des communautés vaudoises, voir encore Erk Wolfgang (dir.), *Waldenser, Geschichte und Gegenwart*, Francfort-sur-le-Main, Lembeck Verlag, 1971 ; Giorgio Tourn, *Les Vaudois, l'étonnante aventure d'un peuple-église*, Claudiana, Éditions Olivétan, 1999 ; Gabriel Audisio, *Les Vaudois : Histoire des Pauvres de Lyon XII<sup>e</sup> siècle-XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Rémy-de-Provence, Éditions Équinoxe, 2015.



une lente assimilation des vaudois aux Églises réformées se dessine<sup>47</sup>. Elle paraît justement complètement accomplie ou performée par l'auteur anonyme de la *Tragédie du sac*, qui fait des gens de Cabrières les parfaits porte-paroles de l'orthodoxie calvinienne. Ce sont eux qui prononcent la confession de foi au cœur de la pièce, une confession en tout point conforme à la doctrine de Calvin.

Or cette assimilation des vaudois à l'identité et l'orthodoxie réformée ne se fit en réalité pas sans heurts et sans accrocs. Le credo calvinien que nous donne à entendre la pièce, par exemple, ne concorde pas complètement avec les différents enregistrements écrits de la foi des vaudois du Luberon. En dehors des mises au point doctrinales qui transparaissent des nombreux procès menés par l'Inquisition en Provence dès 1532, on recense au moins trois confessions vaudoises rédigées avant le sac de Cabrières<sup>48</sup>. Il s'agit, d'une part, de la confession de ceux de Mérindol envoyé le 6 avril 1541 à la cour du Parlement de Provence, évoquée dans la plaidoirie d'Aubéry et dont une copie existe dans un dossier de pièces juridiques d'époque relatives à l'affaire, à la BnF<sup>49</sup>. Une autre confession est adressée aux évêques de Cavaillon et de Carpentras en 1543, avant qu'une dernière (mais peut-être de même contenu), soit envoyée au roi de France durant l'année 1544. Si l'original semble perdu, les douze articles constituant cette confession sont résumés dans les *Commentarii* de Sleidan. Ils sont par ailleurs retranscrits dans un ouvrage de Charles Dumoulin publié en 1560 : le texte qu'il reproduit semble bien suivre l'ordre des articles résumés par Sleidan<sup>50</sup>.

Dans son *Histoire Méorable*, Crespin reproduit quant à lui une « confession des habitants de Merindol », tout en précisant qu'il se fonde sur les diverses confessions de foi envoyées par les vaudois aux autorités temporelles comme ecclésiastiques susmentionnées<sup>51</sup>. Il s'agirait donc d'un amalgame des credo de 1541, 1543 et 1544, voire d'autres textes. Le contenu croît en tout cas fortement en longueur, puisqu'y sont ajoutés de longs articles relatifs au symbole de Nicée et à l'interprétation des Dix Commandements. Tout suggère, en fait, que Crespin a amplifié de sa main (ou par le truchement des réformateurs de Genève) les divers articles d'origine en précisant, complétant mais aussi ajoutant des commentaires théologiques permettant de tirer toujours plus les confessions vaudoises du côté de l'orthodoxie réformée (genevoise).

Rappelons qu'au début de la décennie 1540 paraissent à Genève les *Ordonnances ecclésiastiques* (1541) mais aussi le *Catéchisme* de Calvin (1541, dans sa version revisitée par rapport à celui de 1537), qui tendent à donner une armature toujours plus précise à l'énoncé de la vraie doctrine. On sait, en outre, que les réformateurs suisses collaborent à la formulation des articles de foi vaudois. Ils auraient même cherché à imposer une version de la confession envoyée à François I<sup>er</sup> que des barbes, présents à Genève, auraient accepté de prime abord avant d'en revoir discrètement la copie. Bref, les vaudois de Provence, bien que convertis aux idées réformées, présentent au roi leur propre confession de foi et non celle que leur murmurent à l'oreille les « grands frères » de Genève. Dans une lettre à Guillaume Farel envoyée juste avant que la nouvelle du sac de Cabrières soit connue à Genève, Calvin revient sur la question :

<sup>47</sup> Voir notamment sur ce point : Krumenacker Yves, « Des vaudois aux huguenots : une histoire de la Réformation », dans *L'identité huguenote. Faire mémoire et écrire l'histoire (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. P. Benedict, H. Daussy et P.-O. Lécho. Droz, 2014, p. 127-144.

<sup>48</sup> G. Audisio, *Extirper l'hérésie de Provence*, op. cit. p. 162.

<sup>49</sup> Elle est contenue dans le dossier intitulé « Plaidoyés, arrest et autres proceddres sur le faict de ceux de Cabrieres & Merindol de Provence- depuis l'an 1540 jusques en l'an 1554 » (p. 5 v<sup>o</sup>) sous la cote : Ms. Français 16545.

<sup>50</sup> Une copie manuscrite de la confession aurait été « annexée » à l'exemplaire d'un catalogue d'erreurs vaudoises composé par Claude Coussort et imprimé à Paris en 1548 sous le titre : *Valdensium ac quorundam aliorum errores*. Cf. C. S « Confession de foi des vaudois de Provence », *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, t. 8/10-12, 1859, p. 507-509. Rien ne prouve cependant que le manuscrit soit antérieur à l'année 1548.

<sup>51</sup> J. Crespin, *Histoire memorable*, op. cit., p. 42-66.



Cela m'a peiné qu'ils aient présenté une forme de confession tout à fait différente de celle que j'avais donnée à Pierre [un des vaudois de Provence qui étaient régulièrement envoyés à Genève]. Je ne sais pas ce qui lui est passé par la tête pour désapprouver ce qui avait plu à tous, et qu'il avait lui-même feint d'approuver. Je ne suis pas surpris si le Roi a été exaspéré par cette question de l'eucharistie<sup>52</sup>.

L'article relatif à l'interprétation eucharistique est relativement court dans la confession vaudoise de 1543-1544 :

nous tenons que le saint sacrement de la table, ou Cène de nostre Seigneur Jesus Christ est une sainte memoire et action de graces des benefices que nous avons receuz par sa mort et passion, qu'on doit faire ensemble en foy et charité, et s'esprouver soy-mesme, et aussi manger de ce pain et boire de ce calice participant du corps de nostre Seigneur et communicant en son sang, tout ainsi qu'il est escript en l'Escripture sainte<sup>53</sup>.

Si la formulation du début semble poindre vers une lecture symbolique de la Cène (comme « sainte mémoire et action de grâce »), la suite de l'article est plus difficile à déchiffrer mais suggère peut-être une participation des espèces visibles au corps du Seigneur. Sous la plume de Crespin, dans le *credo* que développe l'*Histoire mémorable*, la lecture symboliste de la Cène mais aussi la doctrine de la présence réelle spirituelle du Christ est quant à elle réaffirmée. De même, lorsque le maire et le syndic professent leur foi dans la *Tragédie du sac de Cabrières*, c'est bien cette position calvinienne qui est défendue, puisqu'il n'y a d'autre façon que de « mange[r] Christ, par foi, spirituellement » (v. 1344) :

Bref, notre âme reçoit pleine réfection  
De son corps et son sang, qui de sa passion,  
Nous rendent jouissants par une foi certaine :  
C'est où le Saint-Esprit, par la cène nous mène » (v. 1346-1350).

L'auteur anonyme fait ici montre de son talent pour la rime autant que de sa maîtrise de la théologie réformée. Ainsi, la *Tragédie du sac de Cabrières*, tout comme l'*Histoire mémorable* de Crespin avant elle, procède bien quelque part à la dépossession de la voix propre des vaudois. Pourtant, bien que transformée et détournée, la parole des vaudois, ou plutôt sa valeur, reste paradoxalement au centre de la pièce. Olivier Millet, dans son article « Vérité et mensonge dans la *Tragédie du sac de Cabrières* », a montré que « la dramaturgie de la parole en action » déployée dans la pièce se performe notamment sous la forme de trois actes de langage : la confession de foi, la prière adressée à Dieu (action de grâces) et le mensonge (à travers les faux serments et les fausses déclarations). La pièce tout entière peut être lue comme une réflexion active sur les pouvoirs de la parole. Elle met aux prises, d'un côté, la parole rusée, duplice, feinte (celle de Polin ou d'Oppède) et, de l'autre, la parole authentique, simple, vraie, qui se fonde sur une conformité entre le dire et l'agir<sup>54</sup>.

Or qui de mieux pour incarner la vraie parole que les vaudois qui prônent le refus du mensonge et s'abstiennent de jurer et de prêter serment ? L'un des fameux versets du Sermon sur la Montagne, que retranscrit l'Évangile de Mathieu et que les vaudois appliquent

<sup>52</sup> *Ioannis Calvini opera*, op. cit., t. 12, n° 633, p. 62.

<sup>53</sup> Nous donnons ici la version reproduite dans le *BSHPF*. Dans la version reproduite par Dumoulin, le texte est amputé du passage : « et boire de ce calice participant du corps de nostre Seigneur », qui est précisément le plus polémique...

<sup>54</sup> Olivier Millet, « Vérité et mensonge », art. cit., p. 259.



littéralement, trouve ainsi un écho direct dans la *Tragédie du sac de Cabrières* : « Mais moi je vous dis : ne jurez aucunement, ni par le ciel parce que c'est le trône de Dieu, ni par la terre, parce que c'est son marchepied (...). Que votre parole soit oui pour oui, non pour non, ce qu'on y ajoute vient du malin », (« Mt, 5, 34-36 »).

Polin, à la fin de sa fausse déclaration au syndic et au maire, durant laquelle il s'emploie à contrefaire le repentir et converti, proclame :

O Souverain Seigneur, qui tiens tout sous ta main !  
Seigneur qui nous défends de ton nom prendre en vain  
Et qui a condamné avec le parjure  
Celui qui en mépris, pour néant ton nom jure ; (...)  
Que je sois, o mon Dieu, comme Caïn maudit, (...)  
Le ciel me soit fermé, la fureur de la mer  
Me vienne au plus hideux des gouffres abîmer ; (...)  
Si du tout je n'ai dit la pure vérité  
N'aies jamais Seigneur de ce Polin pitié (v. 601-622).

Ce à quoi le syndic répond : « À cette heure on vous croit. Toutefois je puis dire/ Que mieux on vous eût cru sans ainsi vous maudire » (v. 622-623) ; tandis que le maire, déjà, fait part de son inquiétude : « Je crains que vrai ne soit en ce vilain qui jure/ Que plus jure vilain/ Plus vilain se parjure » (v. 627-628).

Au cœur de cette opposition entre la langue menteuse et la parole vraie, se trouve bien l'un des traits d'appartenance identitaire les plus caractéristiques des vaudois. C'est de cette manière, et sans dire son nom, que l'auteur anonyme, perpétue la mémoire de cette communauté persécutée, en Provence et au Piémont, au passé et au présent.

## PRESENTATION DU VOLUME

Le temps historique de l'action et celui de la création de la tragédie ne font pas un. Libérés de la fidélité au passé pour mieux faire retentir les échos du présent, les thèmes embrassés par la tragédie peuvent dès lors se déployer de multiples manières.

Ce volume en témoigne, qui regroupe quatre articles issus de la journée d'études. Le premier, écrit par Olivier Millet, propose une étude inédite des lieux de la tragédie, en partant de la topographie pour aboutir à la cosmographie. Il analyse d'abord les différents lieux mentionnés et décrits dans la tragédie, qui organisent la scène autour de la ville assiégée, du lieu royal absent, et du lieu « Oppède », personnage et château infernal, finalement bouche d'enfer : la topographie se charge d'une valeur symbolique importante. Cette étude lui permet de proposer une analyse de la dramaturgie de la scène, organisée autour d'un centre énonciatif, que les personnages gagnent pour parler et dont ils se retirent lorsqu'ils quittent le dialogue – le chœur, lui, a son propre espace. En outre, on peut penser que la scène s'organise autour d'une opposition entre le château d'Oppède/bouche d'enfer et le bûcher final des martyrs. Enfin, Olivier Millet propose une analyse dramaturgique détaillée, séquence par séquence, de la pièce, en partant des lieux et des personnages impliqués dans le dialogue – cette analyse très éclairante sera un outil essentiel pour les futures études portant sur cette œuvre.

L'article de Jérémie Sagnier insiste sur la présence du sème animal dans la tragédie, qui relève pour lui d'un stylème de la pièce (il relève une centaine de mentions). L'animal permet d'abord d'élaborer un face-à-face analogique, celui de la comparaison, qui permet par exemple de comparer d'Oppède à un chien, ou un cerf (ici pris négativement) ; la métaphore permet encore de l'associer au venin, ou encore à la bestialité ; enfin, l'allégorie conduit encore le peuple de Cabrières à se retrouver longuement comparé aux abeilles, organisées et



harmonieuses. Mieux encore, les frontières entre l'humain et l'animal sont mises en crise dans la pièce, ce que révèle la présence du sème bestial associé à l'horreur ou l'indignité, voire, à la monstruosité, qui est essentiellement celle de D'Oppède. Dès lors, c'est bien la divinité de l'homme qui est ici interrogée, l'humain perdant ses repères. Jérémie Sagnier dégage finalement les enjeux pragmatiques de ces figuralités animales : d'abord, la raillerie appuyée sur l'animalité (autour par exemple de Poulin, cheval de Troie jusqu'à ce qu'il se convertisse), ensuite le ralliement, qui permet de regrouper les individus autour d'une cause commune : faire de l'autre un animal, c'est aussi bien sûr construire sa propre humanité. L'animalité est donc non seulement un stylème, mais encore un révélateur de nombreux enjeux esthétiques, idéologiques et métaphysiques de la pièce.

Charles-Louis Morand Métivier analyse la pièce au prisme de la notion d'émotion, en utilisant le concept moderne d'« emotional communities » (*communautés émotionnelles*), essentiellement appliqué jusqu'ici à la littérature médiévale. Il étudie ainsi la construction dans la pièce de deux communautés émotionnelles opposées (les vaudois et les catholiques), chacune étant polarisée du côté du bien ou du mal, tout en insistant sur la fluidité qui peut régner, dans les incertitudes de D'Oppède côté catholique, dans l'opposition du Syndic et du Maire côté vaudois, et bien sûr, à travers la figure de Poulin, qui quitte le camp catholique pour rejoindre les Vaudois. La pièce peut dès lors bénéficier d'une approche moderne issue des *cultural studies*, et a encore beaucoup à dire à notre monde contemporain.

Enfin, Sylvain Garnier revient sur une expérience qu'il a menée dans le secondaire en proposant deux séances consacrées à *La Tragédie du sac de Cabrières* dans le cadre d'un cours de spécialité *Humanité, Littérature et Philosophie* en classe de première, plus précisément dans la séquence « Pouvoirs de la parole » : la pièce est en effet largement centrée autour de cette question des pouvoirs de la parole, comme l'avait d'ailleurs montré l'article fondateur d'Olivier Millet. Sylvain Garnier décrit le déroulement de la séance, ses échecs mais aussi ses réussites, sur les deux extraits étudiés. Il rapporte encore le retour plutôt positif qu'il a obtenu de la part de ses élèves, tempéré peut-être par le constat effectif de ce qui restait de la séance dans les copies (dont il nous livre plusieurs extraits évocateurs). Il conclut sur la pertinence de l'analyse de ces textes en classe, et a d'ailleurs généreusement offert ses deux documents pédagogiques en ressources déposées en libre-accès sur le site Melponum<sup>55</sup>, et intégrées à son article.

Notons que cette journée a également donné lieu à une autre publication : Pierre Ravenel ayant proposé une lecture à la table de plusieurs passages, et Charles Di Meglio et Romaric Olarte de la Compagnie Oghma ayant proposé une lecture théâtralisée des vers 1547 à 1728, les captations de ces performances ont été mises en ligne et sont visibles ici : <https://cenhtor-msh-lorraine.cnrs.fr/s/melponum/item/3708>

<sup>55</sup> <https://cenhtor-msh-lorraine.cnrs.fr/files/original/1356fa50a6adodd319e550f62a827e8e03b3e5e7.pdf>



## BIBLIOGRAPHIE

### Œuvres

- ANONYME, *Tragédie du sac de Cabrières*, ms., Bibliothèque Vaticane, Codex pal. lat. 1983.
- ANONYME, *La Tragédie du sac de Cabrières. Tragédie inédite en vers français du XVI<sup>e</sup> siècle*, éd. F. Benoît et J. Vianey, Marseille, Institut Historique de Provence, 1927.
- ANONYME, *Tragédie du Sac de Cabrière, ein kalvinistisches Drama der Reformationszeit*, éd. K. Christ, Halle, Max Niemeyer Verlag, 1928.
- ANONYME, *Tragédie du sac de Cabrières*, éd. D. Boccassini, dans *La Tragédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX. 3 (1566-1567)*, Florence/ Paris, Leo S. Olschki/ Puf, 1989, p. 203-278.
- ANONYME, *The Tragedy of the Sack of Cabrières*, éd. et trad. C.-L. Morand Métivier, Tempe, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, 2022.
- ANONYME, *La Tragédie du Sac de Cabrières*, éd. numérique de C.-L. Morand Métivier, [en ligne] sur le site Melponum, 2024. [URL : <https://cenhtor-msh-lorraine.cnrs.fr/s/melponum/page/cabrieres>]
- ANONYME, *Recueil de plusieurs chansons spirituelles tant vieilles que nouvelles, avec le chant sur chacune : afin que le Chrestien se puisse esjouir en son Dieu et l'honorer*, [Mathieu Malingre], s.l., s.n., 1555, p. 190-193.
- AUBERY Jacques, *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduites dans le Plaidoyé qu'en fit l'an 1551, par le commandement du Roy Henri II, et comme son Advocat Général en cette cause, Jacques Aubéry, Lieutenant Civil au Chastelet de Paris, et depuis Ambassadeur extraordinaire en Angleterre pour traiter de la Paix, l'an 1555*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1645.
- AUBERY Jacques, *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol et d'autres lieux de Provence*, Paris, Les Éditions de Paris, 1995.
- BEZE Théodore de, *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France en laquelle est descrite au vray la renaissance & accroissement d'icelles [...]*, Anvers [i.e. Genève], J. Remy [Jean de Laon], 1580.
- ID., *Les vrais pourtraits des hommes illustres en piété et doctrine, du travail desquels Dieu s'est servi en ces derniers temps, pour remettre sus la vraye religion en divers pays de la chrestienté*, Genève, Jean de Laon, 1581.
- BONJOUR Jacques, *De bello in Caprerienses commentaria*, Paris, Louis Begat, 1549.
- Heinrich Bullinger Werke. Zweite Abteilung. Briefwechsel. Bd 15. Briefe des Jahres 1545, éd. R. Bodenmann, A. Kess, J. Steinige, Zurich, Theologischer Verlag Zürich, 2013.
- Ioannis Calvini opera quae supersunt omnia, Guilielmus Baum, Eduardus Cunitz, Eduardus Reuss (éd.), Brunsvigae, C. A. Schwetschke, 1864, t. 11.
- CRISPIN Jean, *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Merindol et Cabrieres et autre circonvoisins, appelez Vaudois*, sl, sn, 1556.
- FLACIUS ILLYRICUS Matthias, *Catalogus testium veritatis, qui ante nostram aetatum reclamarunt Papae [...]*, Bâle, Jean Oporinus, 1556.
- SLEIDAN Johannes, *De statu religionis et rei publicae Carolo V. Caesare commentarii*, Strasbourg, Wendel Rihel, 1555. Voir également *Les œuvres de Jean Sleidan comprises en deux tomes*, Genève, Jacob Stoer, 1597, livre XVI.



## Textes critiques

- AUDISIO Gabriel, *Procès-verbal d'un massacre. Les vaudois du Luberon (avril 1545)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1992.
- ID., « L'affaire Cabrières et Mérindol : de la valeur des témoignages (1545-1551) », dans *Le Parlement de Provence : 1501-1790*, Amis de la Méjane (dir.), Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2002, p. 41-53.
- ID., *Les Vaudois : Histoire des Pauvres de Lyon XII<sup>e</sup> siècle-XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Rémy-de-Provence, Éditions Équinoxe, 2015.
- ID., « La prise d'une ville hérétique. Cabrières-d'Avignon (1545) », dans *Prendre une ville au XVI<sup>e</sup> siècle*, ID. (dir.), Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2017, p. 30-50.
- ID., *Massacre en Provence. Le Parlement et les Vaudois (1540-1545)*, Paris, Classiques Garnier, 2022.
- ID., *Extirper l'hérésie de Provence. Vaudois et luthériens (1530-1560)*, Paris, Classiques Garnier, 2023.
- BARETAUD Anne, « Le récit comme acte dans les tragédies bibliques du XVI<sup>e</sup> siècle », *Loxias 12* : « Le récit au théâtre (1) : de l'Antiquité à la modernité », mis en ligne le 28/02/2006.
- BOCCASSINI Daniela, « Le massacre des Vaudois de Provence : échos et controverse », *Archiv für Reformationsgeschichte*, vol. 82, 1991, p. 257-286.
- BORDIER Henri-Léonard, *Le chansonnier huguenot du XVI<sup>e</sup> siècle*, 2 vol., Paris, Tross, 1870-1871.
- BOUTEILLE Charlotte, *Représenter le présent. Formes et fonctions de « l'actualité » dans le théâtre d'expression française à l'époque des conflits religieux, 1554-1629*, Paris, Classiques Garnier, à paraître.
- CHAMAY Charles-Antoine, « La moralité de maladie de chrestienté à XIII personnages de Mathieu Malingre et la polémique religieuse », dans *Le théâtre polémique français (1450-1550)*, dir. M. Bouhaïk-Gironès, K. Lavéant et J. Koopmans, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 179-187.
- DOUDET Estelle, « La catastrophe dans le théâtre politique français (1460-1550) : moteur du spectaculaire, frontière de l'indicible », *European drama*, 2010, p. 47-71.
- ERK Wolfgang, dir., *Waldenser, Geschichte und Gegenwart*, Francfort-sur-le-Main, Lembeck Verlag, 1971.
- FRAPPIER Louise, « Rébellion hérétique et dramaturgie du martyr : *La tragédie du sac de Cabrières* », dans Manuela Águeda García-Garrido, Rocío G. Sumillera et José Luis Martínez-Dueñas Espejo (dir.), *Resistance and Practices of Rebellion at the Age of Reformation (16th-18th centuries)*, Madrid, Ediciones Complutense, 2019, p. 83-100.
- FREVILLE Ernest de, « Un index du XVI<sup>e</sup> siècle. Livres et chansons prohibés par un inquisiteur de la province ecclésiastique de Toulouse (1548-1549) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, vol. 2, 1854, p. 15-24.
- GIACONE Franco e FABRIZIO Claudia « *Le Sac de Cabrière ovvero La Tragedia dei Valdesi in Provenza* », *Atti del XXIX Convegno dal titolo Guerre di Religione sulle Scene del Cinque-Seicento*, dir. Maria Chiabò e Federico Doglio, Roma, Torre d'Orfeo, 2006, p. 169-182.
- GIACONE Franco, « *Le sac de Cabrières et de Mérindol, une tragédie anonyme ?* », dans *La Tragédie sainte en France (1550-1610). Problématiques d'un genre*, dir. M. Mastroianni, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 253-267.



- GILMONT Jean-François, *Bibliographie des éditions de Jean Crespin, 1550-1572*, Genève, Droz, 1981.
- GROSS Geneviève, « Théâtre et chansons dans une Réforme en devenir (Suisse, 1530-1535). Des pratiques d'écriture au service d'une communauté à construire », *Revue de l'histoire des religions*, n°3, 2018, p. 415-450.
- HUGOT Nina, « Le "spectacle étrange" de la mort des femmes dans *La Tragédie du sac de Cabrières* (Anonyme, 1566-1568) », dans « *Une honnête curiosité de s'enquérir de toutes choses* ». *Mélanges en l'honneur d'Olivier Millet, de la part de ses élèves, collègues et amis*, Genève, Droz, 2021, p. 291-301.
- JEANNERET Frédéric-Alexandre-Marie, *Bibliographie neuchâteloise*, vol. 1, Locle, E. Courvoisier, 1863, p. 126.
- KLOTZ Roger, « Lecture méthodique de la *Tragédie du Sac de Cabrières* », *L'Information littéraire*, vol. 46, n° 1, 1994, p. 36-39.
- KRUMENACKER Yves, « Des vaudois aux huguenots : une histoire de la Réformation », dans *L'identité huguenote. Faire mémoire et écrire l'histoire (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, dir. P. Benedict, H. Daussy et P.-O. Lécho. Droz, 2014, p. 127-144.
- MILLET Olivier, « Vérité et mensonge dans la *Tragédie du sac de Cabrières* : une dramaturgie de la parole en action », *Australian Journal of French Studies*, vol. 31, n° 3, 1994, p. 259-273.
- MILLET Olivier et GOEURY Julien (dir.), « Poésie, musique et propagande religieuse au temps des Réformes », *Revue d'histoire du protestantisme*, vol. 3, n°3/4, 2018.
- MORAND METIVIER Charles-Louis, « La Construction de la Masculinité dans la *Tragédie du Sac de Cabrières* : Le Cas d'Opède », revue en ligne *Modern Languages Open*, 1, 22 mars 2018.
- MORAND METIVIER Charles-Louis, *Apprendre des massacres : émotions et nation dans la littérature du Moyen-âge et de la Renaissance*. Diss. University of Pittsburgh, 2013. Voir chapitre 4, « Mettre en scène les hommes : masculinité et gouvernance dans la *Tragédie du sac de Cabrières* ».
- POCQUET DU HAUT-JUSSE Tiphaine, « *La Tragédie du sac de Cabrières* : une mémoire réparatrice au temps des guerres de religion ? ». *Écrire la guerre*, CEGES Lille, 2016. hal-03910265
- STAWARZ-LUNGBÜHL Ruth, *Un théâtre de l'épreuve. Tragédies huguenotes en marges des guerres de religion en France (1550-1573)*, Genève, Droz, 2012, p. 22-24.
- TOURN Giorgio, *Les Vaudois, l'étonnante aventure d'un peuple-église*, Claudiana, Éditions Olivétan, 1999.
- VENARD Marc, *Réforme protestante, réforme catholique dans la province d'Avignon au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Le Cerf, 1993.